DuBois

FELT BRITE 810 CS

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	2	2	
Risque d'incendie	0	0	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 1 *Date de révision: 2005-06-06*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: FELT BRITE 810 CS

MSDS #: 01999_HX
Code du produit: 01999150, 01999330, 01999470, 01999480, 01999700, 01999720, 01999730
Utilisation recommandée: Pas d'information disponible

Producteur, importateur, fournisseur:

JohnsonDiversey, Inc.
3630 E. Kemper Rd.
Cincinnati, OH 45241
Phone: 1-800-438-2647

Canadian Headquarters
JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Johnson Diversey México S.A. de C.V.
Av. Henry Ford No. 12
Fracc. Industrial San Nicolás
C.P. 54030 Tlalnepantla, Estado de México

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
AVERTISSEMENT. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION OU D'INHALATION .

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.
Contact avec la peau: Irritation sévère des yeux. Le contact avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes .
Contact avec les yeux: Irritation sévère des yeux.
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	5 - 10%	5.4 ml/kg (rat)	10 mL/kg (rabbit)	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin .
Ingestion: Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Consulter un médecin .
Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxide de carbone
.
Dangers spécifiques: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Risques Inhabituels Aucun à notre connaissance
Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise .
Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Le produit n'est pas inflammable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuel.
Méthodes de nettoyage: Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Eviter que le produit arrive dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .
Stockage:
Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Aucune ventilation particulière requise . Ventilation adéquate du local .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène.
Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation .
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité . Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements .

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	150 ppm (STEL) 100 ppm (TWA)	600 mg/m^3 100 ppm Can be absorbed through the skin.	900 mg/m^3 (STEL) 600 mg/m^3 (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide
Couleur: Vert Bleu
Odeur: Douce
Densité: 1.05 - 1.06
Dilution pH: 7.0
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Viscosité: Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

Aspect: liquide
Point/intervalle d'ébullition: 212 (°F)100 (°C)
Point/intervalle de fusion: indéterminé
pH: 7.5 - 8.5
Densité: 8.846
Température de décomposition: indéterminé

Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: soluble

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 8%
Point d'éclair: Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Oxides de carbone .
Matières à éviter: Inconnu .
Conditions à éviter: Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu

Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) , Corée (ECL) , Chine (IECSC) .

Réglementation des É.-U.
Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	-
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	-	-	-	-	-	-
Alcool linéaire éthoxylate	68951-67-7	-	-	-	-	-	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Phosphate de tripotassium	7778-53-2	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA
CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None
SARA 311/312 Hazard Categories
Immédiat Y
Différée N
Incendie: N
Réactivité N
Décompression soudaine N

Canada
WHMIS: D2B Matières toxiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.